L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie, No. 81, rue Chartres.

[illegible] payable d'avance.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 7 MARS 1840.

Nous joindrons jusqu'à [illegible] notre journal, le mercredi et le samedi, une nouvelle feuille réclamée par l'abondance des matières que nous avons à publier. Celle d'aujourd'hui renferme les séances officielles de la Législature du 27 février au 2 mars.

ASSEMBLEE WHIG.

Cette assemblée a eu lieu hier soir à la salle de bal de la rue d'Orléans. Malheureusement le retard qu'on avait mis à l'annoncer et l'erreur commise par un de nos confrères qui l'avait indiquée pour ce soir seulement, ont empêché qu'elle fût aussi nombreuse qu'on devait l'espérer; aussi après avoir nommé un président, huit vice-présidens et deux secrétaires, elle s'est ajournée à MARDI PROCHAIN, à 7 heures précises, dans la même salle.

Voici les choix qui ont été faits.

D. F. BURTHE, président.

Thomas Curry,
U. Bouligny Jr.,
J. Bermudez,
M. Cruzat,
Jos. Pilié,
Wm. C. C. Claiborne,
Wm. H. Avery,
A. W. Pichot, — Vice-présidens.

Ad. Mazureau,
H. B. Eggleston, — Secrétaires.

NOS BANQUES.

Nous croyons devoir appeler l'attention du public sur l'état mensuel de situation des Banques de la Nouvelle-Orléans, publié dans la partie anglaise de notre feuille.

ARGUMENTATION DES VANOCRATES.

Rien n'est plaisant comme de voir les *tentatives* de réfutation faites par les partisans de l'administration. Il faut en vérité que leur cause soit bien mauvaise ou qu'ils soient tout à fait brouillés avec la logique pour oser décorer du nom de réfutation des raisonnemens dont ne se contenterait pas un écolier de dix ans.

Dernièrement ils disaient "qu'il fallait donner au "Président le maniement exclusif des deniers publics et la disposition de quelques centaines d'em-"plois salariés *afin de diminuer son influence.*" Admi-"rablement argumenté!

Aujourd'hui ils prétendent laver leurs patrons du reproche d'avoir amené la gène actuelle et savez vous comment, lecteurs? assurément non; je vous le donne en mille.

"Un whig, disent-ils, a avoué dans le *Morning* "*Chronicle* de Londres, que la crise était due au re-"trait subit des crédits de la Banque d'Angleterre "à la Banque des Etats-Unis."

N'est-ce pas un argument sans réplique! un individu qui signe *whig* à Londres, n'est-il pas *nécessairement* un whig, et qui plus est un *whig* des Etats-Unis de l'école de Washington et de Jefferson! Ce qu'il dit, ne doit-il donc pas être accepté comme parole d'évangile!

Et puis, ne sait-on pas que la Banque d'Angleterre est toute favorable aux intérêts Américains! Ne sait-on pas que la *circulaire* dite *du numéraire*, qui ordonnait aux receveurs des bureaux des terres de ne prendre que du numéraire en paiemens, et la loi connue sous le nom de *Gold Bill*, mesures tendant à amener subitement une importation forcée de métaux précieux, n'a pas affecté la Banque d'Angleterre qui voyait rarement sortir de ses caves tout l'or qu'elles contenaient sans chercher à y remédier!

Mais c'est trop longtemps plaisanter sur un sujet si grave. Les partisans de l'administration savent bien que le pays était à l'apogée de sa prospérité quand leurs chefs sont arrivés au pouvoir; ils savent bien que depuis cette époque, notre sol n'a pas été moins fertile, nos concitoyens n'ont pas été moins actifs ni moins entreprenans; ils savent bien que nous n'avons eu à souffrir d'aucun fléau céleste, d'aucune guerre extérieure; et que, comme il n'y a pas d'effets sans cause, il faut bien en définitive qu'ils admettent, bon gré mal gré, la responsabilité du mal qu'ils ont fait, mal sous lequel un grand peuple se débat violemment depuis quatre ans.

BIBLIOTHEQUE COMMERCIALE.

Parmi les bills qui ont été présentés à la Chambre et adoptés dans la séance d'hier, nous voyons avec plaisir une appropriation faite en faveur de la Bibliothèque Commerciale. Cette excellente institution mérite à tous égards les encouragemens et l'appui de la législature; elle peut, si elle reçoit quelques développemens, devenir la rivale des meilleures institutions du même genre qui existent aux Etats-Unis.

LES LIMIERS EN FLORIDE.

La récente introduction des Limiers en Floride a excité dans beaucoup d'Etats un vif sentiment d'indignation, et chaque jour le Congrès reçoit des mémoires et des pétitions qui condamnent hautement l'emploi de ces animaux. Une correspondance à ce sujet, soumise par le secrétaire de la guerre au Président du comité des affaires militaires au Sénat, tend à prouver que cette importation a été faite par les autorités de la Floride, que le gouvernement général ne l'a nullement autorisée et n'en a été instruit qu'après l'arrivée des Limiers sur ce territoire; que d'ailleurs "ces chiens ne sont pas, comme on l'a cru à tort, destinés à combattre et à dévorer les Indiens; mais tout simplement à servir de guides pour découvrir leurs retraites dans les marais." Ces chiens, ajoute-t-on, doivent être muselés et tenus en laisse par un gardien qui les accompagnera sans cesse lorsqu'ils seront en quête des Indiens.—Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces explications satisferont les esprits: nous avouons que, pour notre part, nous doutons un peu que les Limiers ne soient destinés qu'à dépister les Indiens: la férocité de ces animaux l'emportera, nous le craignons, sur toutes les mesures de précaution et d'humanité que l'on pourra prendre. Les faits ne tarderont sans doute pas à nous éclairer sur ce point.

PAPIER MONNAIE.

Il n'y a rien au monde de si inconséquent que le parti Vanocratique; il nous accuse d'être partisans des Banques et il a presque triplé le nombre des banques depuis qu'il est au pouvoir; il nous accuse d'être partisans d'un papier monnaie irrachetable et partout il fait faire des émissions de papier irrachetable; il nous accuse d'être partisans du système de crédit et chaque jour *il* abuse du système de crédit!

Quels sont les Etats où la circulation est la plus mauvaise? les Etats soumis depuis long temps au loco-focoïsme. Qu'est-ce que les Bons de la trésorerie si ce n'est des billets de [illegible]. L'administration qui ne subsiste depuis [illegible] années qu'au moyen du crédit a-t-elle bonne grâce déclamer à tout propos contre le crédit?

DE LA LOI GENERALE SUR LES FAILLITES.

De nombreuses pétitions adressées au congrès pour solliciter la passation d'un bill établissant un système uniforme de faillites dans toute l'étendue des Etats-Unis, autorisent à espérer que le gouvernement général s'occupera sans retard de cet objet important.

L'utilité d'un système uniforme de faillites dans tous les Etats est incontestable. Dans l'état actuel de la législation à cet égard, un failli de [illegible] qui a pris le bénéfice de l'Acte dans son Etat, [illegible] jamais exposé à être poursuivi dans chacun des [illegible] Etats par ses créanciers. Pour être [illegible] des poursuites il lui faudrait prendre [illegible] le bénéfice de l'Acte [illegible] Etats et, par conséquent, entravé dans ses [illegible] d'action pour se [illegible]. Un tel état de choses [illegible] affaires, [illegible] mise à l'industrie [illegible] entière grave portée à [illegible] individuelle.

[illegible] *Etats-Unis*, [illegible] *Union* et des *Cit* [illegible] vestigations de la Législature [illegible] malversation." Le *Courrier* [illegible] chaque année, la Législature [illegible] un comité chargé de l'investigation des affaires des Banques. Ce n'est donc point, comme l'assure le *Courrier des Etats-Unis*, une mesure spéciale motivée sur des malversations; mais bien une mesure ordinaire, périodique, et qui se répète aussi souvent qu'il plaît à la Législature.

THEATRE D'ORLEANS.

Nous n'avions pas encore parlé de la [illegible] qui est depuis quelques jours dans notre ville [illegible] déjà donné plusieurs représentations [illegible] [illegible] que nous [illegible] Qui ne connait l'élégance [illegible] danse de Jocelly, la souplesse étonnante et la [illegible]

[illegible] Nos artistes ont eu quelques jolies roses, en auront-ils perdu pour revoir un peu cette charmante partition? Nous désirerions une de ces soirées, comme ils savent nous en donner quelquefois! Pluies à Mlle. Calvé, pluie à Courtois, pluie à.... j'allais dire à tous les saints du Théâtre!

JAMAIQUE.

On a reçu à la Mobile des nouvelles de la Jamaïque jusqu'au 19 février.

Le capitaine de la goëlette qui a porté ces nouvelles dit que l'île est dans la plus déplorable condition. Dans toutes les parties de cette malheureuse île, les nègres brûlent et saccagent les plantations. Les propriétés y sont maintenant, on peut dire, sans aucune valeur. Voilà des faits qui parlent plus haut que les plus éloquentes tirades des négrophiles.

MEXIQUE.

La goëlette Southerner, venant de Matamoras d'où elle a fait voile le 1er courant, est arrivée hier en rade. Le capitaine assure qu'on ne savait rien de nouveau relativement aux mouvemens des partis dans l'intérieur. La ville était parfaitement tranquille.

TEXAS.

Le navire à vapeur NEW-YORK, parti de Galveston le 3 courant, nous a apporté les journaux de cette ville jusqu'à cette date: ils ne renferment aucune nouvelle importante.

D'après ce que nous apprenons, les menaces du Mexique qui parle sans cesse d'envahir le Texas, ne font pas grande impression dans ce dernier pays: on s'en inquiète à peine. Les affaires sont fort calmes. La partie N. O. du pays se peuple assez rapidement.

Les habitans de Galveston ont donné un grand banquet au Général Houston.

Le brick français, le *Fils Unique*, de Marseille, est arrivé à Galveston, après 55 jours de traversée. C'est le premier navire expédié directement de France au Texas.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance du vendredi, 6 mars 1840.

Après la lecture du journal, la Chambre reçoit un message du Gouverneur annonçant qu'il a signé plusieurs actes, mais qu'il renvoie avec des observations celui qui a rapport à l'émancipation de Elisabeth Ann Brake, mineure: à la Cour de District et à celle des Preuves appartient le droit d'émanciper. M. PATTEN demande que la Chambre maintienne sa décision. M. DAVIDSON répond que l'observation du Gouverneur lui paraît fondée et que la législature s'est occupée d'une affaire qui est en dehors de ses attributions. M. DUNBAR soutient que la Chambre a bien jugé. La loi donne bien au juge de Paroisse et de District le droit d'émanciper un mineur âgé de 19 ans, mais non pas un mineur plus jeune, ce qui est le cas actuel. La législature d'ailleurs, en accordant ce droit, n'a pas voulu se dépouiller elle-même de sa prérogative. Il combat donc le veto du Gouverneur. M. PATTEN demande que le message soit déposé sur le bureau, parce que les deux tiers des membres—c'est la majorité constitutionnelle—ne sont pas présens. Cette motion est adoptée.

M. LEWIS obtient une dispense des règles pour introduire un bill qui étend les pouvoirs du jury de police de la paroisse de St.-Landry. Ce bill subit sa troisième lecture et passe.

M. F. D. CONRAD introduit un acte pour amender l'acte pour améliorer le Bayou—Une discussion à ce sujet s'élève entre MM. Conrad, Davidson, Brashear et Thomas pour que le jury de police de Bâton-Rouge soit chargé du contrôle de l'appropriation pour la construction d'un pont sur le Comite. M. LEWIS introduit un proviso pour que le montant de cette appropriation soit payé suivant le mode établi par la 8e. section.

M. CONRAD s'oppose à tout amendement. Un long débat s'élève alors à l'occasion de la motion de M. Lewis. L'amendement est ensuite mis aux voix et adopté. Le bill lui-même subit sa troisième lecture et passe.

M. DECLOUET annonce qu'il introduira sous peu un bill pour l'incorporation de la Compagnie du Chemin de fer des Attakapas et d'Iberville.

M. MOSS, au nom de la minorité du comité auquel ont été renvoyées les résolutions du New-Jersey fait un rapport à ce sujet. M. LEWIS propose que ce rapport, avec tous les documens relatifs à cette question, soit imprimé à 300 exemplaires. Adopté.

M. BRASHEAR obtient une dispense des règles pour reprendre un bill relatif à un changement à faire dans un district électoral de la paroisse de Ste.-Marie.

ORDRE DU JOUR.

La Chambre s'occupe de la 3e. section du bill des Améliorations intérieures; M. DAVIDSON est au fauteuil. M. CLAIBORNE demande l'adoption de l'amendement qui approprie $100,000 à la reconstruction de la Bourse de la Cité. M. BRASHEAR désirerait quelques bonnes raisons en faveur de l'adoption. [illegible] que cette motion n'est pas dans l'ordre. M. PICHOT pense au contraire qu'elle y rentre parfaitement. Déjà on a fait des appropriations de ce genre à d'autres corporations d'actionnaires, telles que les Compagnies de Chemins de fer de Nashville et du Golfe du Mexique. D'ailleurs, si cette appropriation est au profit d'actionnaires, elle servira surtout à la gloire de l'Etat. On a dit que ce n'était pas une amélioration intérieure: mais qu'est-ce alors qu'une amélioration intérieure?

Le Président décide que l'amendement n'est point dans l'ordre; et M. CLAIBORNE aussitôt en appelle de cette décision. M. GAIENNIE seconde cet appel. D'autres amendemens du même genre ont été introduits et n'ont pas été considérés comme n'étant pas dans l'ordre. Pourquoi faire une exception pour celui-ci?

M. PICHOT, après avoir dit qu'il lui est plus facile de s'exprimer en français qu'en anglais, emploie la langue française pour défendre l'amendement et pour prouver qu'il est parfaitement dans l'ordre.—On l'interrompt en prétendant qu'une décision du Président ferme tous ces débats.

M. CLAIBORNE demande la permission de prouver que la Bourse de Cité, rentre dans la cathégorie des travaux publics. Comme on s'est opposé à la discussion de ce point, il se borne à quelques remarques.

M. BRASHEAR prétend que les argumens en faveur de l'amendement sont à peine spécieux: il n'y a aucune similitude dans les faits que l'on a cités. La donation proposée serait faite à une banque et pour des opérations de banque; elle donnerait donc lieu à de graves abus et serait un fâcheux précédent. Si sa surcrerie brulait, il aurait aussi des droits à une donation de ce genre. Dans la question actuelle, si l'Etat fait une donation, il serait tout naturel qu'il devint actionnaire.

M. F. D. CONRAD dit que la seule question à décider est de savoir si la proposition rentre dans les améliorations intérieures. Il pense qu'il n'en est pas ainsi. Les mots "Améliorations intérieures" ont une signification précise: ils comprennent les canaux, les digues, les routes &c. mais non pas les édifices à construire. S'il en était autrement, un théâtre, le monument de Jackson, le muséum de Plough rentreraient dans les améliorations intérieures.

On met alors aux voix la question de savoir si la décision du Président sera maintenue. Elle est décidée affirmativement.

M. DECLOUET propose de réduire à $900,000 l'appropriation de $200,000 proposée en faveur du chemin de Nashville. Cette motion est appuyée par M. RATTLIF et combattue par M. GAIENNIE, qui fait valoir énergiquement l'utilité de cette grande entreprise laquelle établira une communication facile entre la partie orientale de l'Etat de la Nile-Orléans.

M. CLAIBORNE, à son tour, vient appuyer la motion. Il est loin d'être l'adversaire du bill et des améliorations intérieures; mais il est bien disposé seulement pour les améliorations réelles et non pas pour des projets chimériques et sans consistance.

M. THOMAS s'étonne de voir un représentant, de la Nile-Orléans si peu bienveillant pour une entreprise tout en faveur de cette ville.

M. DECLOUET a proposé son amendement pour que le bill ne rencontre aucune opposition.

M. [illegible] espère que l'amendement passera: [illegible] faciliter l'arrivage des bois sur le marché et c'est payer bien assez cher cet avantage.

La discussion sur l'amendement est continuée par M. WINCHESTER et PRESTON: l'un l'attaque et l'autre le défend. Le dernier prétend que les actionnaires ne veulent plus faire de nouveaux sacrifices: les défenseurs du bill, ajoute-t-il, n'ont pas l'intention de pousser la route au delà des limites de l'Etat, mais il est du devoir de l'Etat de la conduire jusqu'aux bois de Pins. La distance est de 20 milles, et le chemin coûtera au moins $12,000 le mille. Quand il sera parvenu jusqu'aux bois, il sera d'une grande utilité; si on le pousse jusqu'aux limites de l'Etat il deviendra la souche d'un grand nombre de routes secondaires. Conviendrait-il de l'abandonner au point où il est actuellement? C'est réaliser une perte totale. Ne vaut-il pas mieux dépenser encore $800,000 et en tirer ainsi un excellent parti? M. PRESTON, d'après ces motifs, demande le maintien de la rédaction originale. Il est loin de vouloir [illegible] l'Etat, mais il croit qu'il ne faut par abandonner une œuvre surtout lorsqu'elle peut produire d'aussi beaux résultats.

[illegible] cette discussion, M. CLAIBORNE dit qu'il [illegible] du chemin de fer de Nashville. Ce chemin ne doit compter sur aucune aide de la part des Etats voisins, et nous ne pouvons pas [illegible]

[illegible] se lève et la Chambre s'ajourne [illegible]

[illegible]

OFFICIEL.

[illegible] PAR LE GOUVERNEUR [illegible] du Sénat.

[illegible] de la Banque de l'Union de [illegible]

FELIX LABATUT, Directeur de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

JUGES DE PAIX.

WM. B. SHIELDS, } pour la Paroisse de Terrebonne.
EUGENE LENGERAN, } [illegible]
JAMES FORT MUSE, pour la paroisse de [illegible] pée.

A. B. THIBODEAUX, [illegible] pour la paroisse de Lafourche Intérieure.

JOHN W. SWAIN, Coroner de la Paroisse Pointe Coupée.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
Seconde Session—Quatorzième Législature.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Mardi, 3 mars 1840.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à M. Debellevue.

M. Cousin, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés les bills et la résolution qui suivent:

'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incorporer l'Eglise Catholique Romaine de St. Patrick.'

'Acte pour établir un ferry sur la Rivière Atchafalaya, dans la paroisse des Avoyelles et pour d'autres objets.'

'Acte pour créer le dixième district judiciaire' et une 'Résolution relative au Bayou Vermillion dans la paroisse de Lafayette.'

M. Baillio a soumis à la Chambre une pétition signée de divers habitans de la paroisse des Rapides, demandant du secours contre certains griefs.

Sur motion, ordonné que la dite pétition soit référée au comité judiciaire, avec instructions de faire un rapport aussitôt que possible.

M. Preston, de la part du comité de révision et d'affaires non-terminées, a rapporté un bill intitulé 'Acte pour amender un acte intitulé 'Acte pour l'amélioration des Bayous De Glaize et Rouge, et pour d'autres objets.' Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Lavergne, de la part du comité spécial auquel a été référée la pétition de divers habitans de la paroisse des Avoyelles, demandant le changement de place de la succursale de la Compagnie du Chemin à Coulisses et de Banque de Carrollton, a fait le rapport suivant: *A l'Honorable Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane.*

Le comité auquel a été référée la pétition d'un grand nombre d'habitans de la paroisse des Avoyelles, demandant que la location de la Branche Banque de Carrollton soit changée d'Hydropolis à Marksville:

Rapporte respectueusement que votre comité a eu la dite pétition sous considération, et comme une majorité de ses membres est opposée à la demande des pétitionnaires, votre comité demande à être déchargé de toute considération ultérieure à ce sujet.

F. B. DEBELLEVUE, Rapporteur.

Sur motion, ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, M. Gaiennié sans en avoir donné avis, a présenté un bill intitulé 'Acte supplémentaire à un acte intitulé 'Acte pour organiser un bureau d'assesseurs de taxes dans la paroisse d'Orléans.' Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Sur motion, les règles ayant été dispensées, la Chambre a pris en considération à sa seconde lecture le bill intitulé 'Acte pour autoriser Edouard R. J. Allmett, H. Ths. W. Scott, James M. Wilkinson, Woodson, McMeartry et autres, de construire un pont sur le Bayou *Round-away*, à Richmond, dans la paroisse de Madison.'

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées, sur motion, la Chambre s'étant de nouveau dispensée de ses règles, le dit bill a été pris en considération à sa troisième lecture et a été adopté.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, M. Poydras, sans avis préalable, a présenté un bill intitulé 'Acte pour amender un acte intitulé 'Acte relatif à la publication des avis à donner pour la nomination des curateurs aux successions vacantes, à l'homologation des comptes, &c.' Lequel a subi sa première lecture.

Et sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, a procédé à la seconde lecture du dit bill; les diverses sections du dit bill ayant été adoptées, sur motion s'étant de nouveau dispensée de ses règles, le dit bill a été pris en considération à sa troisième lecture, et ayant été adopté, sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'étant dispensée de ses règles a pris en considération section par section à sa seconde lecture le bill intitulé "acte pour créer un conservateur d'hypothèques pour la paroisse des Natchitoches' les diverses sections du dit bill ayant été adoptées, sur motion la Chambre s'étant dispensée de ses règles a donné son concours au dit bill; sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion la Chambre s'étant dispensée de ses règles a pris en considération section par section à sa seconde lecture le bill intitulé "acte supplémentaire à un acte relatif à la nomination des commissaires à l'effet de prendre les témoignages, approuvé le 10 mars 1839', les diverses sections du dit bill ayant été adoptées sur motion ledit bill a été pris en considération pour subir sa troisième lecture et a été adopté.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'étant dispensée de ses règles a pris en considération à sa seconde lecture le bill intitulé "acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour organiser un bureau d'assesseurs de taxes dans la paroisse d'Orléans,' les diverses sections du dit bill ayant été adoptées sur motion les règles ayant été dispensées ledit bill a été pris en considération pour subir sa troisième lecture.

Et les diverses sections du dit bill ayant été adoptées sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'étant dispensée de ses règles a pris en considération section par section à sa seconde lecture le bill intitulé "acte pour accélérer d'une manière plus efficace la construction des travaux publics de l'Etat de la Louisiane', lequel avait été mis à l'ordre du jour pour aujourd'hui.

Sur motion la Chambre s'est formé en comite général pour la considération du dit bill.

M. Thomas ayant été appelé au fauteuil pendant la considération de la 3me. lecture M. Pichot ayant présenté un amendement.

Pendant la discussion du dit amendement, sur motion le comité s'est levé et le rapporteur M. Thomas a rapporté que le comité avait eu le dit bill sous considération et avait fait quelques progrès, et a demandé à siéger de nouveau.

Sur motion ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion ordonné que la Chambre s'ajourne à demain, 10 heures A. M.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Mercredi, 4 mars 1840.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Patten ordonné que la lecture du journal soit renvoyée à demain, et que la Chambre ajourne à l'effet de se joindre à la procession des Compagnies de Pompiers de la ville de la Nile-Orléans.

En conséquence, la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

☞ Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection. 5 fév—☞

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs,

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des 1ère. 2de et 3me MUNICIPALITES.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour le Maire à la prochaine élection.

24 déc—☞ VOX POPULI.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr FREDERIC BUISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il réserve la vote de nombreux partisans. 27d

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Recorder de la 3me Municipalité. Il réserve la vote de nombreux partisans.

SANGSUES.

10,000 SANGSUES de première qualité, à vendre à 12½ cents et 10 cents, chez TRANSFOREST, Pharmacien, Encoignure des rues Dauphine et St-Philippe.

REÇU par les derniers arrivages de France, un assortiment de [illegible] choix, à vendre depuis 6 1/4 cents jusqu'à 25 cents [illegible] l'entrepôt général de sangsues, rue de Chartres, entre les rues Condé et Vieille-[illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

[illegible] Mobile 788, Floride 3, en tout 13,607 balles, expédié durant le même temps, pour Liverpool 11,[illegible], Charleston 60, Havane 261, New-York [illegible], Philadelphie 79, en tout 13,186 balles [illegible] augmentation dans nos existences [illegible] et laisse sur place, y inclusant ce qui se trouve à bord des navires non expédiés le 6 courant, 140,000 balles.

La demande pour le coton, qui était [illegible] au moment où nous écrivions nos remarques de mercredi dernier, a repris un peu depuis, et les ventes se sont étendues à 5,000 balles, à des prix qui n'ont pas varié de ceux établis précédemment. Les transactions de jeudi ont été de 3,000 balles. Hier, le marché a paru assez calme; néanmoins les ventes se sont élevées à 3000 balles.

Nous continuons nos cotes antérieures, attendu qu'il n'y a rien qui nous autorise à les changer. Les demandes pour le coton ont été générales dernièrement, et toutes les qualités ont été recherchées. Le peu de navires actuellement dans le port et le taux élevé du fret, continuent à avoir un effet préjudiciable sur notre marché.

Les ventes durant la semaine se sont élevées à 25,000 balles, et dans les trois derniers jours à 10,000; en voici les détails:—119 balles Louisiane et Mississipi à 7 3/8; 740 à 7 1/4; 33 à 8 1/4; 43 à 9 1/2; 116 à 7 3/8; 100 à 6 1/4; 216 à 7 1/8; 780 à —; 50 à 7; 32 à 7 1/4; 145 à 7 1/8; 300 de 6 à 8 1/2; 504 à 7; 104 à 7 3/8; 57 à 6 3/8; 100 à 6 3/4; 30 à 8; 60 à 7 1/8; 100 à 9; 147 à 7 1/2, 1000 à —; 154 à 7; 604 à 7 3/8; 118 à 7 5/8; 36 à 8 1/2; 50 à 8 1/4; 274 à 6 1/2; 55 à 7 5/8; 27 à 6 1/4; 141 à 7; 120 à 7 1/4; 30 à 6; 200 à 7 1/8; 300 à 8; 300 à 7 1/2, 338 à 6; 300 à —; 620 à 7 1/4; 30 à 6; 43 à 7 3/4; 134 à 6 3/8 cents; 405 balles Mississipi et Tennessee à 6 1/2; 30 Tennessee à 5; 40 Mobile à 8 1/2; 73 à 8 3/4; 116 à 7 3/8; 100 à 8 3/4 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

	Louisiane et Mississipi		Tennessee et Alabama.	
Ordinaire,	5 1-2 à 6		Ordinaire,	
Commun	6 1-2 à 7		Commun,	
Bon,	8 1-4 à 8 1-2		Bon,	6 1-2 à 8
Bon à beau,	9 1-4 à 9 1-2		Bon à beau	
Bon à fin,	10 3-4 à —		Bon à fin,	

ETAT DU COTON.

1839. Oct.	Stock en main,		[illegible]
	Reçu les trois derniers jours	18647	
	Précédemment,	580127	598774
			614496
	Exporté pendant les 3 derniers jours	13186	
	Précédemment,	474416	487002
	Stock en main,		126096

SUCRE—Louisiane—Il y a eu une demande plus soutenue durant ces trois derniers jours, et quelques parties ont été prises pour des envois au Nord. Durant ce temps, il n'en est arrivé que peu, et ce qui se trouve en vente sur la Levée est encore moindre que depuis plusieurs semaines. Néanmoins, les prix restent les mêmes, c'est-à-dire à 3 1/2 à 4 3/4 cents, bien que la plupart des ventes se soient faites dans les prix de 3 3/4 à 4 1/4. Il n'y a que la qualité extra-belle qui peut obtenir le taux le plus élevé que nous venons de citer. Les ventes sur habitations se font généralement à 4 cents, mais nous ne sachons pas qu'il y ait eu des ventes importantes. Les sucres de la Havane sont peu recherchés, et les prix restent les mêmes.

TABAC—Les transactions sur le tabac ont été plus fortes que précédemment, bien que le marché se trouve dans un état d'incertitude et que les prix continuent à avoir une tendance à la baisse. On attribue en partie cette dépréciation à la grande rareté d'argent, mais nous pensons qu'on pourrait donner pour raison première le taux élevé du fret; aussi les acheteurs ne veulent accorder les prix demandés qu'autant qu'ils peuvent trouver à expédier à un taux plus modéré. Nous avons diminué nos cotes sur le tabac de 2 1/2 à 3 1/2 pour le croisé, 4 1/2 à 5 1/2 la seconde qualité, et 6 1/2 à 7 1/2 la première. afin de coincider avec les ventes faites, à savoir: 29 boucauts, dont 3 à 3 cents, 11 à 16, et 15 à 7 cents; 15 boucauts croisé 3 à 3 1/2; 12 boucauts seconds et première à 7 cents; 120 boucauts à 2 1/2 à 3 1/4, 4 1/2 à 5 1/2 et 6 1/2 à 7 1/2; 6 boucauts à 3, 5, 7; 160 boucauts à 3 1/2, à 5 1/2 et 7 1/2; 26 boucauts à 3 1/2, 4 1/2 et 6 1/2; 50 boucauts à 2 3/4, 4 3/4, et 6 3/4 cents, d'après la qualité. Arrivé depuis le 3 du courant 122 boucauts; expédié pour New York 102 boucauts, Halifax 10, Stockholm 136, Havane 8, Philadelphie 26, en tout 292 boucauts.

ETAT DU TABAC.

		boucauts.	
1839. Oct.	Stock en main,		[illegible]
	Reçu pendant les 3 derniers jours,	122	
	Précédemment,	6081	6203
			[illegible]
	Expédié pendant les 3 derniers jours	292	
	Précédemment,	2211	2503
	Stock en main,		4562

MELASSES—La demande de mélasse en barils, sur la Levée, a été vive, et nous avons appris qu'il n'en reste que quelques lots invendus. Les cours actuels sont de 20 à 21 cents le gallon, et nous cotons de même, bien que 22 cents aient été obtenus pour de petites parties. Quelques transactions aux cours antérieurs, ont eu lieu sur habitation, c'est-à-dire de 14 à 16 cents le gallon.

PORC—Le stock n'a pas augmenté de beaucoup depuis ces trois derniers jours, et il consiste en totalité de porc nouveau, le vieux ayant été vendu, à l'exception de quelques centaines de barils. On continue à en demander par petites quantités, et les prix antérieurs sont pleinement soutenus. Nous cotons le mess frais $16; le M. O. $14; le vieux $13; le prime frais $13; P. O. $11 50.

FARINE—Dans notre dernier rapport de mercredi dernier, nous avons fixé nos cotes à $4 60 et $4 62 1-2 pour la fine superfine. Le premier de ces prix continue à être le prix du cours, quoique les transactions se soient faites sur une échelle très limitée. Les arrivages, qui ont été considérables, et la hausse du fret ont engagé les acheteurs pour l'exportation à demander une réduction sur les prix. Jeudi les opérations se sont élevées à 6000 barils en grande partie à $4 25, prix que nous cotons. Le marché était calme hier, et on demandait une nouvelle réduction pour les fortes parties. Les arrivages pendant ces trois derniers jours se sont élevés à 24,000 barils, mais de fortes parties doivent être expédiées au Nord.

CAFE—Il s'est fait d'assez fortes affaires en café, Rio et Havane de 10 1-2 à 11 cents pour prime et de 9 1-2 à 10 pour inférieur et mitoyen. Les demandes sont généralement bornées aux meilleures qualités.

FRET—Depuis notre rapport de vendredi dernier, un navire pour Liverpool et 3 pour le Havre ont été engagés à 1 1/8 et à 2 1/4 cents. Un brick pour Marseilles a pris une cargaison de coton à 2 1/4 cents. Il y a eu également d'autres engagemens pour des navires qui étaient déjà en chargement. Il y a maintenant peu de batimens dans le port et les capitaines exigent une nouvelle hausse.

FRETS.

Coton par livre pour	Liverpool	1 1/4 à —
"	Havre,	2 1/4 à 2 5-16
"	New-York,	1 à 1 1/4
"	Boston,	1 à 1 1/4
Tabac par boucaut, pour	Cowes &c.	— à —
"	Londres direct.	— à —
"	New-York	12 à —
"	Boston,	12 à —
"	Philadelphie,	12 à —
Sucre et melasse de la côte, p. bt.		5 00 à 5
De la ville,		6 00 à 6
Farine,		1 12 à 1 25
Plomb, par tonneau,		2 50 à —
Porc, le baril,		1 25 à 1 37 1/2

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Joseph Porter (ang.), Misson, Liverpool, S & J P Whitney.
Navire St-Andrews, Storer, do. do.
Navire Wm Badger, Tripe, do. H Jenkins.
Navire St-Mary, Foster, New York, P Laidlaw.
Brick Fanny (suédois), Lindstriben Stockholme, A. Lanfear.
Brick Eolus, Jones, Havane, R Groning & co.
Brick Cecilia, Watson, Philadelphie, Height & co.
Brick Menongahela, Eustis, San Louis, (Texas), H G Heart.
Brick Nahant, Baker, Havane, D Marston.
Brick Ann, Chase, Baltimore, H Jenkins.
Brick Atrevida, (mex.), Molina, Campêche, S Fernandez.
Brick Geo Clatts, Beal, Philadelphie, J H Ashbridge.
Brick Tree Fairfield, Anderson, Boston, Bedford & Beck.
Brick Eliot, Mosley, Mobile, Converse & Co.
Sloop Lenora, Phillips, Matagorda, Bryan, Austin & co.
Navire à vapeur Neptune, Pennoyer, Galveston, J Reed & Co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Post Boy, Limbert, des passes—ayant mis en mer les navires America et St-Louis et les barques Diantha et Everton—il a amené dans le port le brick Tecumseh et les goëlettes Superb et Sarah—Laissé la passe N E le 3 courant et n'annonce rien de nouveau.

Bateau de remorque Lion, Riddle, des passes—ayant mis en mer le nav Ocean, la barque Bohemia et la goel Elizabeth—Laissé la passe S O le 3 courant, n'annonce rien de nouveau.

Brick Tecumseh, Pendleton, en 21 jours de Boston, à G Green & Bro.

Goel Superb, Myrick, en 20 jours de Nantucket, au capitaine.

Goel Sarah, Sawyer, d'Apalachicola, au capt.
Goel Harriet, Louisia, Payne, de Franklin.
Goel Swen, Trainer, de de la Mobile.
Goel Good Interest, Creighton, de la Mobile.
Goel Helen & Louisa, Payne, de Franklin.
Goel Maria, Tucker, de Matagorda.
Goel Edward Adams, Gibbs, de la passe S O.
Goel Southerner, Gaylord, de Matamoras.
Navire à vapeur New York, J T Wright, en 26 heures de Galveston.
Steamer Pike, Edmond, de Cincinnati, chargement assorti à divers consignataires.
Steamer Monongahala, Stone, de Pittsburg.
Steamer Emperor, Anter, de Louisville.
Steamer A Fuselier, Mains, de St-Martinsville.
Steamer Norma, Haygood, des Opelousas.
Steamer Augusta, Jeffries, de Vicksburg.
Steamer Tuskina, Gilland, de Williken's Bend.
Steamer Col Wood, Dally, de Wheeling.
Steamer Baneau, Shatten, de Brig Black, (avec barge Gertrude à sa remorque).
Steamer Farmer, Gilbert, de Nashville.
Steamer Ajax, Trouard, de St-Martinsville.
Steamer Columbus, Rodes, de Ouachita.

MEMORANDA.

La goëlette Sarah, capitaine Graham, partie pour Matamoras, avec un chargement de farine, papier, &c., s'est totalement échouée sur la barre de la rivière Del Norte, le 25 de février. Son chargement a été sauvé mais beaucoup endommagé—Aucune personne n'a péri.

Les goëlettes Watchman et Comanche étaient dans la rivière Grande, prêtes pour la N Orléans, et la goëlette Emblem, expédiée d'ici le 25 février.

BAINS DE L'HOTEL ST. LOUIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il ajoute l'établissement des bains de l'hotel St. Louis, et qu'il est maintenant prêt à recevoir les personnes qui voudront prendre des bains; il n'a rien négligé pour rendre cet établissement agréable au public, et assure que la plus grande propreté y regnera.

6 m—3 ALVAREZ.

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS DU GENIE DE LA LOUISIANE.

LA Compagnie admettra comme membres honoraires des personnes respectables de tout âge et de toutes professions.

Tout membre honoraire paiera une cotisation trimestrielle qui ne pourra être moindre de trois piastres.

Chaque trimestre sera payé d'avance.

Le nombre des membres composant le conseil d'administration sera nommé parmi les membres honoraires.

Les membres actifs de la Compagnie sont invités à se réunir samedi, 7 du courant, à sept heures du soir, encoignure Chartres et St. Louis, au 1er étage du Café du Commerce.

Les citoyens qui désireraient faire partie de la Compagnie sont invités à vouloir bien adresser leurs demandes par écrit à M. Desportes fils, [illegible]

Par ordre du Capitaine.

5 mars—3 C. ANDRE, adjudant.

DEMANDE D'UN PROFESSEUR DE FRANCAIS.

UNE personne capable, désirant faire un cours de français [illegible]

A VENDRE à bon marché, [illegible] Théodore Voizin [illegible]

MAGASIN D'ENTREPOT—On prend en entrepôt [illegible] marchandise au magasin [illegible] Orléans, à des termes modérés. S'adresser sur les lieux.

[illegible]

PAR AUTORITE.

(No. 27.)
ACTE

Pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer le Collége d'Ouest Bâton Rouge et pour faire une appropriation à la dite institution et pour d'autres objets" approuvé le treize mars mil huit cent trente sept.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale,* Que l'acte [illegible] commissaires présidens de l'Académie des Avoyelles [illegible] transaction des affaires.

Section 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'aussitôt que Ralph Cushman et James Roy Jr. auront donné un titre aux commissaires de l'Académie des Avoyelles de l'édifice et du lot de terre situés dans les environs de Marksville ci-devant le siége de la cour de Markeville, maintenant installé et occupé comme école publique la dite vente sera acceptée par le Président du Bureau la somme de cinq mille piastres allouée à la dite Académie par l'acte du treize mars mil huit cent trente sept intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incorporer l'Académie d'Ouest Bâton Rouge et pour faire une appropriation à la dite institution et pour d'autres objets" sera payée de la manière suivante: mille piastres annuellement pendant cinq ans au Trésorier de la dite Académie des Avoyelles sur les fonds du Trésor non autrement affecté laquelle sera tirée et payée par quartier le premier lundi de mars, juin, septembre et décembre ou aussitôt après que des mandats certifiés et scellés par la Cour de Paroisse et signés par le Président du Bureau des Commissaires seront présentés au Trésorier bien entendu que le Bureau des Commissaires feront instruire gratis dix enfans indigens et ce nombre se présente pour être admis dans la dite Académie lesquels seront choisis par le Bureau des Commissaires parmi les familles indigentes de la Paroisse des Avoyelles.

Section 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé et requis par le présent de payer sur le mandat des Commissaires de l'Académie de Catahoula de tout fonds du Trésor non autrement affecté la somme de trois mille piastres due par l'appropriation de cinq mille piastres faite en faveur de la dite Académie par l'acte du treize mars mil huit cent trente sept ci-dessus mentionné à la même époque que le Président en fera la demande par son mandat. La balance de la dite appropriation sera payée en deux termes égaux de mille piastres le treize mars mil huit cent quarante et un et mil huit cent quarante deux.

Section 4me. *Et il est de plus décrété, &c.* Que cet acte sera en force à dater de sa passation.

(Signé) WM. DE BUYS, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 29 février 1840.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 28.
ACTE

Pour venir au secours de l'Académie de demoiselles de Greensburg.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que la somme de deux mille piastres est, et demeure par le présent appropriée, pour venir au secours de l'académie de demoiselles de Greensburg, laquelle somme sera payée par le Trésorier sur le mandat du Président de l'administration et contre-signé par le Secrétaire.

(Signé) WM. DE BUYS, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 29 février 1840.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 29.)
ACTE

Pour venir au secours du collége de Bâton-Rouge.

Sec. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale,* Que la somme de cinq mille piastres est et demeure par le présent appropriée, à l'effet de secourir le collége de Bâton-Rouge payable sur tous les fonds dans le Trésor de l'Etat non autrement appropriés sur le mandat du Président du Collége et contresigné par le Président du Bureau des Administrateurs.

[Signé] WM. DE BUYS, Orateur de la Chambre des Représentans.

[Signé] FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 29 Février 1840.

[Signé] A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 30.
ACTE

Pour venir au secours de l'Institut de Springfield.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: Que la somme de quatre mille piastres est et demeure appropriée pour venir au secours de l'Institut de Springfield, moitié de ladite somme sera payée au commencement des édifices à l'usage dudit séminaire, et l'autre moitié lorsque lesdits édifices seront achevés, sur un mandat du Président contresigné par le secrétaire du bureau des administrateurs de la susdite Institution et le certificat du juge de paroisse constatant que toutes conditions sont remplies pour le premier paiement, et un mandat semblable ainsi qu'un certificat constatant l'achèvement desdits édifices porteront que la totalité du montant a été réellement affectée à la construction et à la confection des susdits édifices.

(Signé) WM. DE BUYS, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 28 Février 1840.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

POIVRE—de qualité prime, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 7 mars

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par J. A. BARELLI & Co., 41 Commune. 7 m

COUVERTURES Françaises 3 points en débarquement et à vendre par J. F. BONNET, 3, Royale, 7 mars

HUILE DE PLAGNOL—300 paniers assortis à vendre par J. F. BONNET, 3, rue Royale 7 mars

FARINE—500 barils en bon état pour être expédiés, à vendre par O. DORSAY, 44, Nile-Levée. 7 mars

INDIGO—15 surons d'indigo en magasins et à vendre par CHAS. J. HARRISON & Co., 24, Poydras. 7 mars

MOUTARDE DE LONDRES—100 caisses à vendre par CHS. J. HARRISON, 24 Poydras. 7 mars

CHANGE sur Londres, à vendre par SCHMIDT & Co. 26 Bienville. 7 mars

PORC MESS—100 barils à l'inspection, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26, Poydras. 7 mars

PORC PRIME—100 barils, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26, Poydras. 7 mars

CAFE—340 sacs café supérieur de la Havane, en débarquement, et à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp. 7 mars

HARICOTS rouges—91 barils en débarquement du steamer Emperor, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26, Poydras. 7 mars

BŒUF—60 barils prime, récemment reçus et inspectés, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26, Poydras. 7 mars

FARINE—2000 barils farine superfine en débarquement et à vendre par JUSTIN VAIRIN & Co. 26, Poydras. 7 mars

BARILS POUR MELASSE—Un lot de barils vides, à vendre par CHAS. J. HARRISON & Co, 24 rue Poydras. 7 mars

CHAPEAUX DE PAILLE—Chapeaux de paille de riz pour dames, première qualité, en magasin et à vendre par KOHN, DARONN & Co., 28, rue Bienville. 7 mars

J. SAGARRA a transporté son magasin de cigares de la rue St.-Louis au No. 141, rue de Chartres. 7 mars—3f

WHISKEY—81 barils en débarquement du steamer General Pike, à vendre par G. DORSEY, 44, rue de la Nile-Levée. 7 mars

TABAC en feuilles du Kentucky et du manufacturé de la Virginie, à vendre par C. HARRISON & Co. 24, Poydras. 7 mars

TOILES A CHEMISES—75 balles écrues 3/4, à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO., 66, rue du Camp. 7 mars

TOILES A DRAPS—30 caisses toiles à draps blanchies, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp. 7 mars

TOILES DU PAYS—40 balles 4/4 toiles à draps, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp. 7 mars

RUM de qualité supérieure des Attakapas, à vendre par KOHN. DARON & Co. 28, rue Bienville. 7 mars

SEL—4000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs par ALEX. PARKS, 91, rue de la Commune. 7 mars

SEL des Iles Turques, de Cadix et St. Ubes à vendre en quantités convenables aux acheteurs par A PARKS, 91, rue de la Commune. 7 mars

MELASSE—24 barils en bon état pour être réexpédiés, à vendre par P. H. GALLWAY, 6, rue Conti. 7 mars

CAFE vert de la Havane, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville. 7 mars

JACONNATS et mousselines de genres nouveaux, en débarquement du navire Eleanor, du Havre, à vendre par KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville. 7 mars

TOILE DES INDES ORIENTALES de qualité supérieure, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 7 mars

SACS DE FITRE—de dimensions assorties, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 7 mars

LES soussignés ont en mains un assortiment de bureaux portatifs en bois d'acajou et de rose, avec tiroirs secrets, &c. ainsi qu'un assortiment de papier à lettres des qualités les plus belles, qu'ils offrent à vendre. 7 mars DAVID FELT & Co, 24 rue Chartres.

PLANCHES—43,000 pieds à bord du brick Tecumseh, en face de la bâtisse du Triangle, 2me Municipalité, à vendre par GEO. GREEN & CO, 26, rue du Camp. 7 mars

ARGENT DE CINCINNATI—Certificats de dépôt et mandats de 1 à 50 jours de vue, pour toutes sommes, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 7 mars

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE FEUE GENEVIEVE SER f. c. l.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le mercredi, huit avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 février 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave suivant, savoir: PERRY, nègre, âgé d'environ vingt ans, mauvais sujet.

Conditions—Six et douze mois de crédit en deux termes égaux, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur le dit esclave jusqu'à parfait paiement, lesquels billets, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans pour cela autoriser l'acquéreur à en retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Tureaud, notaire public. 7 mars

SUCCESSION de feu James Hand.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi, sept avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 Février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, la négresse esclave Mary, âgée d'environ vingt-cinq ans.

Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos. B. Marks, not. pub. 7 mars

SUCCESSION de feu James Chastant—Vente par le Régistre des Testamens.—Samedi, onze mars 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 février 1840, dans la procès No. 2161, intitulé: "Ve. Mallard contre l'héritière et les exécuteurs de Jacques Chastant," il sera offert en vente publique à l'encan à la Chambre des Ventes située à la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les actions suivantes, savoir: Dix actions de la Presse à Vapeur à Coton de la Levée, [illegible]

Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Almonte Joubert f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à tous autres personnes que ce soit, de faire valoir leurs réclamations [illegible]

Par ordre de la Cour.

7 m W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

POUR [illegible] Donaldsonville [illegible] partira pour lesdits [illegible] intermédiaires cette après-midi à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MADDEN [illegible] Levée.

POUR LE LAC PROVIDENCE, Vicksburg, Grand Gulf, Natchez et Manchac—Le steamer ROWENA, capitaine A. B. Gillerd, partira lundi, 9 du courant, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 26, Nouvelle-Levée. 7 mars

POUR ST. LOUIS, ALTON ET PEKIN—Le steamer [illegible], capitaine Wm. H. Cable, ayant une partie de sa cargaison, partira pour les ports ci-dessus nommés, 7 courant, à 4 heures P. M. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Girod, ou à WM. C. TOMPKINS & CO., 66, rue du Camp. 7 mars

POUR FRANKLIN, Nouvelle Ibérie, St. Martinville et Attakapas, et tous les ports intermédiaires—Le steamer A. FUSELIER, capitaine Wells, partira pour les ports susdits dimanche matin, 8 courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St. Louis. 7 mars

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas, et tous les ports intermédiaires—Le steamer AJAX, capitaine Trouard, partira aujourd'hui à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à DURRIVE & DEBLANC, 42 et 43, rue de la Nouvelle Levée. 7 mars

POUR CINCINNATI—Le steamer ADRIATIC, capitaine L. Perry, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira dimanche le 8 courant, à 10 heures A. M. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à JOS. LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 7 mars

POUR ST-LOUIS ET ALTON—Le steamer neuf METEOR, capt. J. W. Dunica, partira sous peu pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant des emménagements pour les passagers de la chambre et de l'entrepont, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier ou à GODFREY, LAWRIE ET SMALL, 36, rue Gravier. 6 m

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le steamer MONARCK, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LAYET & AMELUNG, 17 Commerce. 6 mars

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE et toutes les places intermédiaires—Le steamer GREY EAGLE, capitaine Akers, est de jour en jour attendu. Pour fret ou passage, s'adresser à LAYET & AMELUNG, 17 Commerce. 6mar

POUR NEW YORK—Le brick MONTEVIDEO, capitaine Race, a besoin de 200 barils de fret pesant. S'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp. 7mars

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts ROMULUS, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 7mars

DEMANDE D'UN NAVIRE—Un navire pouvant porter de 450 à 700 boucauts de tabac pour Gibraltar. S'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 7 mars

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf A. J. SUSAN DREW, capitaine Babbidge, a commencé à charger et prendra encore du fret, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & CO., 26, rue Bienville, ou à E. JAS. JENKINS. 7 mars

LIGNE DE LA NELLE. ORLEANS ET DE LA MOBILE—La goëlette GOOD INTEREST, capitaine Crigton est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 7 m

LA goëlette NEW-ENGLAND, capitaine Fanesworth, partira sous peu de jours pour les Barbades et St Thomas. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 7 m

POUR PHILADELPHIE—La goëlette GEORGE KLATS, capitaine J. H. Beal, partira demain matin. Elle peut prendre encore 150 barils sur le pont; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 7 m

LIGNE DE LA NELLE. ORLEANS ET DE LA MOBILE—Le packet goëlette SWAN, capitaine Trainer, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 7 m

POUR NEW-YORK—Le brick neuf TECUMSEH, capitaine Pendleton, amarré en face des bâtisses du Triangle, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 7 mars

LIGNE DE LOMBARD & Co.
POUR BOSTON—Le paquebot CAROLINE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Joseph ou H. A. NORCROSS & Co. 20, rue du Camp. 6 mar

POUR BOSTON—Le brick FLORENCE, capt. Rose, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, ou à FOSDICK & BROTHER, 70, rue du Camp. 6 mars

POUR PHILADELPHIE OU NEW YORK—La goëlette AUGUSTUS LORD, capitaine Barnes,—Pour fret s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, dans la Seconde municipalité ou à J. ALBERT, 36 rue St. Louis. 6mars

POUR LA HAVANE—Passage seulement—Le brick EAGLE, capitaine Martin, partira pour le port ci-dessus, le 10 courant; il peut prendre plusieurs passagers: pour conditions, s'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue St-Philippe, ou à J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville. 6 m

DEMANDE D'UN NAVIRE—Une bonne goëlette ou un brick du port de 1000 à 1200 barils trouvera immédiatement une cargaison à des conditions avantageuses pour un port des Antilles. S'adresser à HENRY TETE, 13 rue Conti. 6mars

DEMANDE D'UN NAVIRE—Un bon navire du port de 2000 à 3000 barils peut obtenir du fret à des conditions libérales pour un port de la Méditerranée. S'adresser à HENRY TETE, 13 rue Conti. 6mars

JE soussigné, *Hermogène Cantrelle*, nommé par M. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de ladite Loterie, certifie par les présentes, qu'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans ladite roue, et que lesdits numéros ainsi déposés ont été préalablement examinés par moi. Numéros sortis jusqu'à ce jour.........63,000. Nouvelle-Orléans, 6 mars 1840. [Signé.] H CANTRELLE.

JE soussigné, *Lucien Hermann*, Notaire Public, certifie par les présentes que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de propriétés foncières dont Mrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé ladite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de ladite roue. Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1839.

2 déc LUCIEN HERMANN, Not Pub.

Tirage officiel de la Loterie de la Louisiane.
17 27 8 53 83 71 60 56 6 67 55 16 15

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hôtel.

GROS LOTS,	$12,000
"	3,000
"	2,000
"	1,400
"	1,300

Billet entier $3; demi $1 50; quart 75 cents, à vendre au bureau des directeurs.

D. S. GREGORY, 35, rue Canal.

Tirage Officiel de la Grande Loterie d'Etat, Classe Extra No. 9 pour 1840.
12 | 60 | 36 | 77 | 76 | 31 | 9 | 75 | 25 | 44 | 90 | 5 | 40 | 27 | 19

GROS LOT DE $5,000.
☞ BILLETS SEULEMENT $2 00 ☜

GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE No. 17 pour 1840.

☞ Autorisée par la Législature de l'Etat. ☜

Devant être tirée Samedi, 7 Mars 1840, à 7 heures p. m. à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 Numéros—12 Sortants.

PROGRAMME:

1	Lot de	$6,000	$6,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,200	1,200
1	"	1,000	1,000
1	"	600	500
2	"	500	1,000
3	"	400	1,200

40,956 Lots, montant à $126,917

Billets $2 00—Demi do. $1 00—Quarts de 50 cts.

Paquets de 25 billets pour $30 00 garantis devoir tirer au moins $24 00.

Paquets de 25 demi billets pour $26 00, garantis devoir tirer au moins $12 00.

Paquets de 25 quarts de billets pour $12 50, garantis devoir tirer au moins $6 00.

Pour paquets ou billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, ou à l'encoignure St-Louis et Chartres. 7 mars

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
[Classe 2.]
11 | 26 | 25 | 68 | 33 | 18 | 52 | 40 | 19 | 2 | 65 | 46

AUJOURD'HUI LE TIRAGE.
LOTERIE DE LA CLASSE No. 22.

Gros lot	$13,000
Un Lot de	3,500
Quinze lots de	600

75 Numéros ballottés—12 sortant.

Billets entiers	$4 —
Moitiés	2 00
Quarts	1 00

☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.

6 mars D. S. GREGORY & Co. 35, rue du Canal

LOTERIE DE DEUX MILLIONS.

TOUS les gros lots gagnants sont encore dans la roue. A L'AVENIR les tirages auront lieu chaque jour à 11 heures du matin, dans la rotonde de l'hôtel Saint-Charles.

Les billets resteront peu de temps encore au prix de $20. On peut toujours se procurer des billets qui seront garantis n'avoir pas été tirés, soit avant, soit après les heures du tirage, chez les directeurs et propriétaires.

CALDWELL, OAKEY & PITCHARD, encoignure Canal et St. Charles.

5 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Joseph M. Maureau contre ses créanciers.—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de Théodore Tureaud, notaire public, jeudi 19, courant à 10 heures A. M, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés seront dès ce moment suspendues.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce sixième jour de mars 1840.

7 mars P. LEBLANC, Dép. Greffier.

COUR COMMERCIALE—No. 3,218—J. T. Bauduc contre ses créanciers et les créanciers de son association avec Ste. Croix Gainnié, son associé en commandite—5 mars 1840—Les créanciers du pétitionnaire sont sommés de déduire en pleine pour, le samedi, 28 mars courant, à 10 heures A. M. les raisons pour lesquelles le pétitionnaire n'aurait pas le bénéfice [illegible] des débiteurs insolvables en état d'arrestation.

Par ordre de la Cour.

7 mars—4 [illegible] ED. GARDERE, greffier.

AVIS RELATIF AU FERRY DE CARROLLTON.

Jeudi, le 12 Mars prochain, à midi.

EN vertu d'une résolution du Jury de Police de la paroisse de Jefferson, le soussigné, juge de la dite paroisse, vendra à l'enchère publique, au-la Salle des Réunions de la Cour de la Paroisse, ville de Lafayette, le privilége exclusif de tenir un Ferry, en face de Carrollton, pendant un an à partir du 1er janvier 1840.

Les conditions seront annoncées au jour de la vente.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1840.

4 mars—[illegible] [Signé] J. DUGUE, Juge.

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DU 5e DISTRICT DE LA NLLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, le 3 mars 1840.

LES actionnaires de la dite Compagnie sont invités à une assemblée générale pour le 1 courant, à 6 heures du soir [illegible]

Par ordre du Directoire, [illegible], Secrétaire.

3 m—3

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—L'hôtel, Restaurant d'Orléans [illegible]

N jeune homme connaissant la langue française, les mathématiques et possédant une écriture, désire un emploi dans une maison de commerce ou d'éducation. [illegible]

[illegible] Manly, de Bordeaux, [illegible] Lascoque.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. GARIDEL.
Faillite de Raoul Adam.

MERCREDI, 18 mars 1840 et jours suivans, [illegible] l'encan [illegible] rues Toulouse et Royale [illegible]

[illegible] Conditions—comptant.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 7 courant, à midi, à la Bourse de la Cité [illegible] St. Louis.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue d'Espagne, entre les rues Morales et Casacalvo, mesurant 30 pieds de face à la rue d'Espagne, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison bâtie en briques entre poteaux ayant deux chambres de face, deux cabinets et une galerie.

Conditions—comptant. 6 mars.

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Faillite de François Verrier.

IL sera vendu samedi, 14 mars 1840, et jours suivants, rue de Chartres entre Toulouse et St. Pierre; en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du 3 mars 1840, à la requête de Geo. Bergerot syndic des créanciers de François Verrier.

Le fonds du magasin du failli, consistant en toiles à chemises, chemises de toile fine, coutil fil, collerettes fines, mouchoirs batiste brodés, mouchoirs cholet, de à tabac, services de table fil uni et damassé, cravattes soie, bas de soie noirs et blancs, unis et brodés à jour, gants de toute espèce pour hommes et pour femmes schalls thibet, grands mantilles, mousselines, schalls, ombrelles, brodées, pots à fleurs, porte bouquets pour bals, portes carafes, bronzes à chapeaux, parfumerie, peignes assortis en cornes et écailles, une caisse queues billards, balais en crin, assortis, jeux de dominos, dés, jeux de Boston, Bouganmins, dames, lotos, fusils de chasses, cornes, carnassières, pistolets de poches, cannes à pêcher, &c. épées, nécessaires pour hommes et femmes, eu-perdus, commerce[illegible], une quantité de liqueurs fines, lampes, etc.

6 beaux lustres,

Un lot riche de bijouteries fines, diamans, brillans, etc.

Un lot de fausse bijouterie,

Une carabine à piston de prix avec boite et accessoires,

Une boite de pistolet de-tirs,

Environ 300 paniers guignolet,

Environ 100 caisses liqueurs assortis,

Une superbe service en porcelaine à filets dorés,

Une quantité verrerie consistant en verres à pattes à vin, de à liqueurs, tailles et unis, sirops assortis, conserves de Nantes, pâtés truffes, petits pois, etc. etc. et une quantité d'objets trop longs à énumérer.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400, 60 jours, et au-dessus $400, 4 mois, de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic qui se réserve le droit de refuser tels endosseurs, qui ne lui conviendrait pas, sans pour cela être tenu d'en déduire les motifs.

La livraison des marchandises ne s'effectuera qu'après que les conditions de la vente auront été remplies.

8 mars—4 [illegible]

PAR J. A. BEARD.
Propriétés dans la Première Municipalité.

IL sera vendu à l'encan, le vendredi, 14 courant, à midi, dans la salle des Bains de l'Hôtel St. Louis:

Les propriétés suivantes vendues pour régler un intérêt de société, savoir: Quatre lots de terre de valeur situés dans l'îlot borné par les rues St. Louis, Marie, Toulouse et Villeré, désignés sur le plan par les nos. 1, 2, 3 et 4, mesurant chacun 23 pieds 11 pouces 9 lignes de face sur 126 pieds de profondeur. Les banquettes sont toutes faites et payées. Ces propriétés sont bien situées, étant dans le voisinage immédiat du marché que fait construire la 1ère municipalité.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à raison de dix pour cent par an, s'ils ne sont payés à leur échéance.

L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6mars

AMUSEMENS.

Dimanche, 8 mars 1840.
LE DOMINO NOIR,
Opéra comique nouveau en 3 actes; d'Auber, paroles de Scribe.
ARRIVER A PROPOS,
Vaudeville en 1 acte, de Lubize et Etienne Arago.
☞ Le spectacle commencera à 6 3-4 heures précises.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Spectacle demandé renvoyé à Lundi, 9 mars
Première représentation de
LE GAMIN DE PARIS,
comédie vaudeville en deux actes.
Mlle Marie remplira le rôle du Gamin.
LES ENFANS D'EDOUARD,
tragédie en 3 actes.
M. Dorsay remplira le rôle de Glocester.
Des morceaux de chant seront exécutés dans les entr'actes.

Entrée: Loges } $1 —
Orchestre }
Parterre............................... 50
Bureau au Théâtre.
☞ On commencera à [illegible] heures et demie précises.

En attendant: *Hientengal, Thereza, la Tache de Sang.*

SALLE DE L'HOTEL ST. CHARLES;
GRAND BAL D'ENFANS.
A Caractère.
BENEFICE DE M. E. BERTUS.

Samedi prochain, 9 mars 1840.
GRAND BAL PARE,
Précédé d'un Bal d'Enfans, à caractère.
Le Bal d'Enfans commencera à 6 heures, finira à 9. Le grand Bal aura lieu immédiatement après.
Plusieurs galops seront dansés pendant le cours du Bal d'Enfans.

Prix d'entrée, les grandes personnes, $1
Enfans, 50

On peut se procurer des billets à la chambre no. 13, de l'Hotel St. Charles et au magasin no. 5, de la Banque des Améliorations, rue de Chartres. 2 ma—

LE Bureau de Souscription au TIVOLI LOUISIANAIS tenu par Mr. Cosini sur le Chemin du Bayou, est ouvert rue d'Orléans, en face le Théâtre, où l'on peut souscrire depuis le matin jusqu'au soir.

Le prix de souscription est,
Pour 4 Bals de $4 00
Chaque cavalier a droit de conduire 3 dames.

Il est inutile de répéter que tous les jeux d'agrément qui s'y trouvent réunis, contribueront sans doute puissamment aux agrémens de ces Bals Champêtres.

Le Grand Orchestre sera dirigé par Mr. COSINI.

22 fev—3b

BALS.
SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARES ET MASQUES,
tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée: — Cavaliers.............. $2
☞ Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX D'ENTREE:
Cavaliers....................$1 50

N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.

Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

AVIS—AUX AMATEURS DES BALS DE CARNAVAL—On trouvera chez le soussigné un grand assortiment de coiffures, diverses, faux favoris, barbes complètes, moustaches, mouches, impériales, &c. &c. Le tout perfectionné au genre moderne; ce même établissement offre tous les avantages possibles pour ce qui est de la fraîcheur et du bon goût des différents articles qu'il contient.

THEO. GUEDON.

Nouvelle maison Parisienne, rue de Chartres,
25 fev—☞ No. 150, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans.

GUATIMOZIN!!!!

Tragédie en 5 actes et en vers, par M. P. PERENNES.

☞ Par suite d'arrangemens pris avec l'auteur cet ouvrage est actuellement en vente à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

Prix, $1. 26 fev—

GRANDE LOTERIE
D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS,
DE CALLDWELL, OAKEY
ET PRITCHARD.

Tirage chaque jour à la Bourse St. Charles.
10,000 LOTS GAGNANTS......... $2,000,000.

Les tickets qui sont encore à vendre à $20, sont garantis n'avoir pas été tirés jusqu'au jour de la vente.

Bureau, encoignure Canal et St. Charles.

La liste de tous les numeros tirés chaque jour est publiée dans les journaux quotidiens. 20 [illegible]

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., graves avec promptitude, dans le meme genre qu'ils les fesaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et de Canal.

Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.

21 février—1 an.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

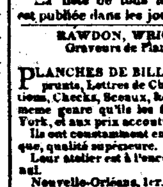

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 8 du courant, à 10 heures du matin pour exercices et manœuvres, et se réunira Place du Cirque.

Par ordre du capitaine,
[illegible] BACON,
Maréchal-des-logis-chef par intérim.
5mars

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

Domenica, 8 del corrente, prenderete le armi, in tenuta di està, per portarvi al di là del fiume, a tirare gli esercizj a fuoco. Rendez-vous in casa del capitano, alle 9 della mattina.

Per ordine del Capitano,
L. MICHEL,
serg. mag.
5 mars—4f

AVIS AU PUBLIC—F. LALOUETTE a l'honneur d'annoncer au public qu'il ouvrira son Académie d'Armes, rue de Chartres, No. 113, le 10 du courant.

Le prix des leçons est de $10 par mois payables d'avance, trois leçons par semaine.

La salle sera ouverte, de huit heures du matin à cinq heures du soir; il compte, particulièrement sur la bienveillance de ses amis.

N. B. Ancienne salle de Mr. Coulon. 5 mars—15

☞ Je soussigné certifie qu'après avoir employé divers moyens sans succès, j'ai envoyé un de mes enfans à l'Etablissement orthopédique de M. Jh. Schneider et que dans l'espace de peu de mois, il a été entièrement rétabli d'une difformité du pied. En foi de quoi, je donne le présent pour servir, suivant sa valeur.

Paroisse de Jefferson, 8 février 1840.

4 m—6 LUCIEN LABRANCHE.

AU BON JARDINIER.—J. C. GALLAY, fleuriste, grainier, pépiniériste et fruitier, rue Condé, no. 81 entre St. Philippe et Ursulines, à la Nouvelle-Orléans, prévient les habitans, amateurs et propriétaires de jardins, et les jardiniers en général, qu'il vient de recevoir par la Garonne, un nouvel assortiment de graines de jardinage de la dernière récolte, expédiées par M. Bréon, horticulteur, pépiniériste du jardin du roi, [illegible]

[illegible]

AUX PLANTEURS ET AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

[illegible]

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible]

[illegible] ROSTAING ANDRY.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera sur la quatrième page de cette feuille, un grand nombre d'avis d'encan et judiciaires.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 7 du courant, à 11 heures précises, à son magasin d'encan, No. 20, rue Conti:—
30 CAISSES D'INDIENNES 9-8 de large.
Termes à la vente. 7 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 7 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 20, rue Conti:
7 caisses coutil français par fil, à la dernière mode.
10 balles Ramie coton;
7 do. coton écrue;
6 caisses chapeaux de paille d'Italie. 7 mars

Voitures de voitures et de chevaux à Tattersall.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu aujourd'hui, à 11 heures, aux écuries de Tattersall, à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier, plusieurs voitures d'ouvrage de selle et de harnais.

Les personnes qui ont des chevaux ou des voitures à vendre, sont priées de les envoyer avant l'heure de la vente.

7 mars—1t

PAR R. B. BYRNES.

IL sera vendu, samedi, 7 ct., à 10 heures, devant son magasin d'encan, en face de l'arcade Banks;
14 [illegible] de Soda.
[illegible] et tuyaux. 6 m

PAR FAUCHIER.

IL sera vendu Samedi, à onze heures et demie du matin, à son bureau l'aboutage de la Bourse, plusieurs lotes de meubles en acajou, lits, chaises, glaces, habits, tapis, canapés, cravaches, [illegible] d'argenterie, fusils, [illegible] autres articles de goût.

Aussi—Livres de droit, classiques, de littérature, romans, et grand nombre d'ouvrages des meilleurs auteurs dont on ne peut donner la description. 6 mars—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi 7 du courant, à 10 heures du matin, rue du Canal, entre les rues Magasin et Lacoste, 100 pièces toile d'emballage d'Irlande, de qualité supérieure. 6 mars—2

PAR J. A. BEARD.
Vente d'actions du ferry.

IL sera vendu à l'encan, samedi 7 courant, à midi, à l'Arcade Banks,
13 actions du ferry de la 1re municipalité.
Conditions à la vente. 6 m.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 7 courant, à 4 heures et demie de l'après-midi:
Le fond d'un cabaret situé à l'encoignure des rues Moreau et Français.
Conditions—comptant. 6mars

Vente positive de Nègres de valeur.
Le 7 courant,
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan samedi le 7 courant, à midi, à l'Arcade Banks:—les esclaves de valeur suivants, savoir:—Clinton, âgé de 24 ans nègre de champ et conducteur de bœufs,

Jacob, âgé de 26 ans,	do.	do.	do.	
Hector, de 24 ans,	do.	do.	do.	
William, de 19 ans,	do.	do.	do.	
Congers, de 20 ans,	do.	do.	do.	
Daniel, de 15 ans,	do.	do.	do.	
Buck, de 14 ans,	do.	do.	do.	
Lucinda, enfant.				

Conditions, comptant. Les actes de vente pardevant Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs.

Il sera également vendu à la même heure et au même endroit:

Le nègre Henry, de 21 ans, bon cuisinier, domestique de maison et marchand, bien acclimaté et parlant l'anglais et le français,

James, âgé de 40 ans, bon domestique, garçon d'écurie, et bon garçon de magasin,

Marie, sa femme, âgée de 40 ans, blanchisseuse et repasseuse.

Richard, griffe de 15 ans, écuyer,

Patrick, de 20 ans, nègre de champ,

George, de 23 ans, maitre conducteur,

Perry, de 22 ans, nègre de champ,

Henry, de 19 ans, do do

Conditions, comptant. Les actes de vente pardevant F. F. Marks, notaire public. Tous les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis; cette vente est positive. 6 mars

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 7 mars 1840, à 10 heures et demie du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et pour l'inspection des gardiens du port de la Nouvelle Orléans, et pour compte de qui il appartiendra, les marchandises suivantes, avariées à bord du navire Huntsville, capitaine Eldridge, dans sa traversée de New York à la Nouvelle Orléans:

1 caisse Sellerie, marquée Greaux & Co, Plaquemine,
1 futaille quincaillerie, marquée Greaux & Co, Plaquemine. 6 mars

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 7 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Le nègre MOSES, âgé d'environ 25 ans, cocher et domestique de maison, pleinement garanti.

Conditions: 12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 mars

Vente de cuivre à l'encan pour compte de qui il appartiendra.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, samedi au soir, 7 courant, à 4 heures et demie, près du marché d'en bas, le cuivre en levé de la barque Damariscotta, capitaine Clark, maintenant en réparation, pour ordre et sous l'inspection des gardiens du port.

Conditions, comptant. 5 mars

PAR M. BARNETT Sen.

IL sera vendu samedi, 7 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Whashington, désigné par le No. 1, 2 de l'Ilot No. 10 sur un grand plan dressé par John Shreiber, le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire public. Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, de quatre chambres, deux cabinets, une cuisine, écurie, jardins, etc.

Conditions à la vente. 6 m

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 7 de courant, à 4 heures et demie de l'après midi, rue Ste. Anne, derrière le Théâtre d'Orléans, il sera vendu des meubles sans reserve, consistant en armoires, bois de lit, tables, &c.

Conditions comptant. 4 mars—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Un beau Terrain dans la Seconde Municipalité.

SAMEDI prochain 7 du courant, à la Salle des Bains, rue St. Louis, à midi, il sera vendu, un beau terrain sur le Fabi, entre les rues Perdidos et Gravier, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Paul, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain est facile à reconnaître, vu que la façade n'est pas entourée.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente au office de T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mars—5

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Vente sans réserve.

IL sera vendu samedi prochain, 7 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité (Salle des Bains) rue St. Louis:

Lot de Terre, situé au nouveau faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union (mesure américaine) sur 126 pieds de profondeur (mesure française) entre les rues Urquhart et Morales; lequel lot de terre est une partie du terrain qui forme l'encoignure des rues de l'Union et Morales, désigné sur le plan dressé par Mr. [illegible] 26.—Ensemble une charpente maison construite depuis environ 16 mois, briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, se composant de 4 appartemens, 2 chambres, 2 cabinets et d'un vaste grenier: le tout en parfait état, puits, citerne, &c. &c.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Le vendeur s'étant trouvant dans la nécessité et pressé de réaliser, invite les personnes qui voudraient en faire l'acquisition à bien vouloir examiner cette propriété avant la vente. 4 mars—5

Continuation d'une vente de MEUBLES.
PAR A. L. FERNET.
Bureau No. 21, rue Conti.

ON continuera à vendre samedi prochain, 7 du courant, à 10 heures du matin, au no. 60, de la rue Royale, entre les rues de la Douane et Bienville, UN SUPERBE ASSORTIMENT DE MEUBLES, parmi lesquels quelques uns ont été importés d'Allemagne et sont du goût le plus moderne et du plus riche: ces meubles consistent en armoires en acajou, bibliothèques, bureaux, secrétaires, sofas, tables de toutes sortes, lavabos, tables à ouvrages de dames, glaces, fauteuils, bureaux de dames, chaises en acajou, beaux pianos d'Europe, et d'un grand nombre d'autres objets qu'il serait trop énumérer.

Cette vente a lieu par suite de l'intention qu'ont les propriétaires de se retirer de ce genre d'affaires.

Tous les meubles peuvent être visités aujourd'hui.

Les négociants qui voudraient faire des envois peuvent faire emballer les meubles sur les lieux mêmes, pour le frais.

Les catalogues seront prêts le jour qui précède celui de la vente. 3 mars

Succession Honoré Faure.
PAR V. DEJOUX.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 février dernier et sous l'inspection de l'administrateur de ladite succession.

Il sera vendu le mardi 31 du mois de mars, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi:

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Craps, entre les rues Bagatelle et St. Antoine, mesurant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 pieds de profondeur en lignes parallèles; sur lequel il se trouve construite deux maisons dont l'une en bois de charpente, briquetée entre poteaux, et l'autre en bois de charpente, couverte en bardeaux et divisée en 2 chambres, une galerie termée en 2 pièces.

Une négresse créole du pays, nommée Rosalie, âgée d'environ 26 ans.

Conditions:—Pour les maisons, un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois. Pour l'esclave, 1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois, le tout en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et avec hypothèque [illegible]

Les actes de vente pardevant M. T. Tureau, not. pub. aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR L. A. GARIDEL.

Antoine Edmond Bachemin vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 février 1840, et sous la direction de Mr. J. F. I. Livaudais, syndic des créanciers de A. E. Bachemin, il sera vendu le mardi, 17 mars courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, rue Toulouse, No. 45, les effets mobiliers abandonnés par le failli à ses créanciers, savoir:

1 lit, 6 chaises, une paire tables, un sopha, un lit de repos, un side-board, un garde feu, chenets, etc., une paire chandeliers, deux gravures.

Conditions: Comptant. 5m—4 fe 5, 12, 16, 17m

PAR A. L. FERNET.
Bureau No. 21, rue Conti.

IL sera vendu mardi prochain, 10 du courant, à midi, au lieu:

Le café connu sous le nom de GREEN COFFEE HOUSE, rue du Camp, attenant au théâtre du Camp qui sera sur demande [illegible]

Il est inutile de dire que le GREEN ROOM est des plus avantageusement placé et a un grand nombre d'habitués; il a jusqu'à présent donné un très bon revenu à son propriétaire qui ne le vend que parceque d'autres affaires réclament son entière attention. Tous les objets du dit café seront vendus en vente publique et on n'aura point de difficulté à s'entendre sur le payement. On peut s'adresser au propriétaire sur les lieux, ou au soussigné. 6 m

AUX PLANTEURS & CULTIVATEURS.
Mûriers multicaulis imperial.
PAR A. L. FERNET, Office 21, rue Conti

IL sera vendu lundi prochain, 9 du courant, à 4 heures et demie P. M. sur la vieille Levée, en face de la MONNAIE, 25,000 Mûriers multicaulis imperial, en débarquement du navire AMERIKA.

Ces mûriers proviennent de la PEPINIERE ROYALE de Fremont, dirigée par Mr. de Solange & Bodin. La sont surprenants de végétation et proviennent une bonne qualité de feuille. La FEUILLAGE de mûrier est une des meilleures réserves pour l'éducation des vers, dans la saison d'hiver.

Conditions: Jusqu'à $100, comptant; au-dessus jusqu'à $100, un mois de crédit; au-dessus à 500, un et deux mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance des billets. 6 mars

VENTE DE TERRE DU MISSISSIPI DE VALEUR.
PAR JOSEPH A. BEARD.

IL sera vendu lundi, 9 courant, à midi, à l'Arcade Banks, les portions de terre suivantes [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente—Comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. [illegible]

ON a vendu à l'encan [illegible]

Pour nègres et pour les conditions, s'adresser rue de la Vieille Levée No. 146, à FRE. JN. ADOMI, 6 mars